

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

L'an deux mille seize, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOU Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Michel TANGUY
- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Vincent LE MAREC à Luc LAURENT
- Paul DADEN à Dominique DERVOU
- Christiane JAFFREZIC à Sonia DOUX-BETHUIS
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU
- Pascal CHARPENTIER à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 14 juin 2016

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

**AUTORISATION  
DE DEPOSER UNE  
DECLARATION  
PREALABLE  
POUR LA RENOVATION  
DE LA MAISON DU  
LITTORAL**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur DERVOU, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 22 mars 2016, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le Conservatoire du Littoral pour entreprendre des travaux de rénovation à la « maison du littoral » à Penloc'h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

A Tregunc, le 4 juillet 2016

**LE MAIRE**

Olivier BELLEC

